

L'ECHO DES DEUX MONTAGNES

ORGANE DU PARTI LIBERAL DANS LE DISTRICT DE TERREBONNE

J. D. LEDUC ET G. E. LANGLOIS.

STE. SCHOLASTIQUE, 14 MAI 1891

RÉDACTEURS-PROPRIÉTAIRES.

FEUILLETON.

ELLE L'AIMAIT

DEUXIÈME PARTIE

LE ROI D'ALGER

Suite.

Hélène et le marquis s'habitèrent volontiers à la monotonie de cette vie à deux. Ils vivaient constamment l'un avec l'autre. Leurs cabines donnaient sur le bleu du ciel où ils passaient leur journée.

Chaque jour, Hélène sentait augmenter son estime pour Pierre, et un sentiment plus doux grandissait aussi ; elle ne voulait pas se l'avouer, le laissant croître quand même.

Pierre adorait Hélène. Aucune femme, aucune jeune fille ne lui donna jamais pareille idée du bonheur : il rêvait cela, dans les longues chevauchées de sa jeunesse, c'est elle qu'il cherchait dans le bleu du ciel où ses yeux se portaient jadis, troublés des imperfections humaines.

Pour le marquis, il n'y avait jamais eu qu'une femme : Hélène. Jusque-là, il n'avait pas aimé, et il comprenait que jamais il n'en aimerait une autre.

Souvent elle lui contait l'histoire de sa vie.

Maintenant ils n'avaient plus de secrets l'un pour l'autre. Au contraire, ils s'interrogeaient sur leurs idées d'autrefois, leurs pensées les plus intimes. Elle voulut connaître Méreuil, et il en fit des descriptions sans fin. Même il dessinait sur du parchemin les principales vues. Lui s'intéressait aux premières années d'Hélène, aux faits auxquels elle s'était trouvée mêlée, à ses parents, à ses amis.

C'était une constante communion d'idées, d'où naissait une intimité délicieuse. Rien n'assombrissait leurs relations ; ils ne trouvaient aucun point de désunion ; ils avaient les mêmes croyances, les mêmes affections.

Pierre en arrivait à oublier parfois l'existence de Jacques. Ils se laissaient aller comme si, au bout de leur voyage, ils devaient trouver un prêtre pour les unir.

Il se voyait à Méreuil, passant à ses côtés, enfouis tous deux dans le calme immobile de leur bonheur.

Puis, sur un mot d'Hélène, le souvenir de l'autre revenait.

Alors, bien humble, il reprenait son rôle. Ses pensées rentraient des pays entrevois, comme les pigeons reviennent à la ferme, par troupe.

Il restait en face de la réalité, et une tristesse de quelques instants le saisissait. Une larme tremblait dans ses cils, et son regard doux se voilait. Hélène détournait la tête pour ne pas le voir pleurer.

Puis, d'un coup d'épaule, il chassait ces misères.

Il avait bien le temps de souffrir ! En attendant, il était auprès d'elle, seul à la garder ; il avait toutes ses paroles, toutes les minutes de la journée. Pourquoi se plaignait-il ?

A mesure que l'on approchait de l'Afrique, une émotion poignante s'emparait d'eux ; Pierre le disait. Hélène n'osait même le penser. Cependant ils savaient bien qu'ils seraient encore ensemble là-bas ; Barberousse confierait sa prisonnière au marquis ; mais il n'y aurait pas, comme ici, cette intimité silencieuse et douce, cette union forcée, qui était excusée par les obligations du sort et dont ils se trouvaient si bien.

Ah ! ils regretteraient ce petit salon où leur amour avait grandi dans les parfums envoiés, au milieu de ce luxe d'Orient si chatoyant et si coquet. Ils avaient eu là des journées divines, des heures passées à contempler, appuyés sur le balcon, la mer sans rivage, roulant ses perles avec un bruissement éternel, et le ciel sans nuage.

Barberousse venait chaque jour visiter les deux jeunes gens.

Lui aussi se laissait charmer par la gaieté bonne et le courage simple du marquis de Méreuil.

Il se sentait attiré, lui aussi, par cette nature noble qui était naïvement des trésors de dévouement et d'héroïsme. Ce caractère droit, cet esprit affiné mais simple, cette âme ouverte à toutes les saines aspirations étaient bien loin de son caractère et de son âme : il n'en fut que plus curieux d'étudier ce gentilhomme, et il finit par l'aimer, autant qu'un forban vivant de carnage et de pillage, pouvait aimer un rêveur délicat et d'une incomparable probité.

Pierre se plaisait à écouter son hôte. D'abord, il songeait à servir son pays. Le roi de France apprendrait avec plaisir le nombre de bateaux du roi d'Alger et les détails les plus précis sur l'organisation de sa flotte et de son armée.

Hari-Adan connaissait chaque prince d'Italie. Ils avaient tous recherché son alliance ; il donnait des preuves de leur mauvaise foi et de leur cruauté, redisant des choses monstrueuses dont le marquis ne s'étonnait pas trop.

Enfin, un jour vint où le veilleur placé dans le hunier cria :

— Alger !

Le marquis Pierre eut un sourire bien triste en regardant Hélène.

Elle lui tendit la main sans rien dire, et ils restèrent ainsi longtemps.

Enfin, ils sortirent sur le pont pour voir la ville de Barberousse.

Alger, n'était pas, comme aujourd'hui, la cité orgueilleuse qui étale ses quais superbes et égrène sur la colline ses maisons blanches. Le voyageur, qui de la mer, aperçoit les jardins superbes et les villas coquettes, les ponts et les terrasses, les hautes maisons, la Casbah et son quartier pittoresque, les rues droites s'étendant de chaque côté, tout ce qui fait de la capitale d'Alger une ville admirable, ce voyageur eut été singulièrement déçu d'apercevoir, en 1524, le refuge des corsaires dont le nom suffisait à effrayer ces pays.

La Casbah existait déjà et les maisons de la ville haute qui étagent leurs toits blanchis à la chaux. Mais les quais étaient remplacés par des chemins argileux, gardés par de grosses bornes de bois. Le port était curieux à voir, bondé de toute sorte de vaisseaux. Depuis les fustes légères jusqu'aux nefes à quatre voiles. On distinguait des carques italiennes, assez forts vaisseaux à voile armés d'un château à éperon et portant quatre canons chacune ; de galères de Grèce, avec une simple cabane à la proue ; des caravelles de Portugal, des galasses de Sicile et aussi de minces tartanes destinées à suivre la côte, plus terribles aux pêcheurs et aux habitants de la ville que les galions.

Sur les versants de la colline des maisons carrées, plates, avec terrasses au soleil levant, des cahutes de terre sèche et blanche, des cabanes de bois.

Sur les quais du port, des milliers de soldats grouillaient, sans vêtements, sans abri, sans pain. Ils dormaient ou jouaient, se partageaient une pastèque ou un régime de dattes sèches, car ils étaient d'une sobriété orientale et se contentaient fort bien de deux tranches de melon et d'un verre d'eau pour tout le jour.

Puis, loin de la ville, quelques habitations plus honorables, cachées à demi par des palmiers et des lauriers, des jardins appartenant à des chefs de tribu et des serviteurs du palais protégés des soldats par la terreur que le seul nom de Barberousse faisait naître.

Et traversant tout cela, sur des sentiers boueux ou rocailleux, des troupes d'esclaves noirs ou blancs, nus, attachés par des courroies, conduites par un Algérien, qui frappait à tour de bras avec un fouet de cuir.

Des prisonniers payant rançon, respectés et même choyés comme un produit certain, des janissaires au costume étincelant, des arabes au burnous blanc faisant une tâche claire, montés sur des mulets, allant gravement suivis de leurs femmes ployant sous le faix de leurs ustensiles de ménage ; des gens de nationalité vague, la peau brûlée, vêtus d'une culotte de toile, rôdant sans but, prêts à tout excepté à travailler pour gagner une vie dont ils ne savaient que faire.

C'était cela, Alger, la ville de Barberousse Hari-Adan.

Barberousse montra, du pont de la galérie, les différents quartiers au marquis de Méreuil. Pierre, habitué à Paris et aux villes du centre de la France, bien disposées, d'un abord facile et d'une propreté engageante, ne put admirer que de loin de la ville de son hôte. La mosquée—la même qui se trouve encore sur la place de la Marine—se dressait superbe, et Pierre rendit justice à la grâce de sa coupole, mais plus ils approchèrent et plus il comprit les horreurs de cette capitale de bandits.

—Je vous donnerai cette villa perdue dans un feuillage de lauriers-roses et dont nous voyons à peine, d'ici, la façade de pierres blanches et les fenêtres peintes en vert très pâle.

—Oui, oui.

—Je vous le répète, avant de nous séparer, vous êtes libre. Je vous prierais seulement de venir me voir avant votre départ...

—C'est de la politesse élémentaire, interrompit Pierre, et en France...

—Je sais, en France vous êtes passés maîtres. Donc, vous viendrez me voir et je vous donnerai une missive pour votre roi. Ne vous inquiétez pas sur le sort de votre galion le *Parisien*, des ordres seront donnés, et il sera bien reçu sur la côte algérienne.

Pierre remercia le capitaine et prenait congé, lorsqu'il lui dit :

—Ah ! je vous prie de me donner votre promesse de ne pas favoriser l'évasion de la princesse Hélène Grimaldi.

—Je vous en donne ma parole. Elle ne tient pas d'ailleurs à rentrer en France avec d'autres qu'avec moi, et mon valet apportera sa rançon d'ici quelques jours.

Hari-Adan reprit :

—La vie de votre amie me coûte plus que sa rançon ne me rapportera. Pierre le savait. Sans-Secousse lui avait répété les offres de la dame d'Hyr.

—Ah ! fit-il sans le dire.

—Et je tiens à ces vingt mille écus qui me payeront mon expédition... payée en partie déjà, du reste. Je n'ai pas l'habitude

de retourner les mains vides. Et puis je ne veux pas faire de cadeaux aux Grimaldi. Je ne leur fais pas l'honneur de les traiter en ennemis, mais ils subissent le sort commun à ceux qu'Allah met sur ma route.

Il eut un sourire fin où perçait son origine napolitaine :

—N'attendez pas de vous ennuyer là-haut pour venir me voir à mon palais.

Le marquis et Barberousse se séparèrent.

Le soir, Hélène et Pierre regardaient de la terrasse de leur villa le splendide panorama qui se déroulait devant eux.

A droite et à gauche, les montagnes bleuâtres, embrumées, estompant leurs arêtes et leurs bouquets d'arbres ça et là, piquant des points clairs sur la monotonie des rampes, une maison blanche, un mur couvert de fleurs jaunes, un ruisseau accrochant les derniers reflets du jour.

Devant eux, la mer immense semée de voiles grises, de barques à cent bras, de hautes nefes voilées de jaune-orange, la couleur chère aux Levantins, de bateaux-pêcheurs se dirigeant le long des côtes.

Le ciel, rougi par les derniers rayons, laissait tomber sur tout cela une poussière de feu. Au fond, à l'horizon lointain, des nuages noirs frangés de pourpre se levaient lentement, et, de la mer, une brise fraîche montait.

—Quel merveilleux pays ! murmura Pierre malgré lui.

—Oui, répondit Hélène. Nous sommes entourés de serviteurs, notre jardin est plein de fruits d'or et de fleurs d'hiver. Le ciel est sans nuages et la mer sans menaces. Pourtant, je regrette la France.

Je viendrai souvent ici pour voir ce splendide tableau ; mais, malgré moi, mes yeux chercheront là-bas, au loin, les rives de mon pays.

—Vous avez raison. Je suis hétérologue autant qu'on peut l'être, et il me semble qu'il me manque quelque chose. Consolez-vous. Sans-Secousse reviendra bientôt, et vous pourrez retourner chez vous.

—Non, pas chez moi, fit-elle, chez Jacques, ou chez vous !

Le marquis eut un frisson en disant cela, et il reprit :

Hélène ! Jacques n'a plus sa maison de patrie.

—C'est vrai.

—Mais vous viendrez tous deux à Méreuil. Une fois mariés, vous viendrez vous installer dans la maison neuve, près de moi.

Elle serra la main du marquis en disant ces simples mots :

—Pauvre Pierre !

—Oui... près de moi... Pourvu que vous soyez contents, cela me suffira... Je serai heureux de votre bonheur, moi, simplement... mais heureux... à en mourir !

V

MÉDECIN ET CONFESSEUR

Sans-Secousse et Cicéron furent débarqués sur la côte italienne par les marins de Barberousse. Ils suivirent le rivage jusqu'à San-Remo, traversant la Ligurie, montés sur un âne, qui les portait tous deux aux grands éclats de rire des paysans et des soldats, qui ne se doutaient guère que ces valets ridicules cachaient chacun des pierres pour cinq cents écus d'or.

Non loin du lieu du débarquement, où huit jours auparavant les soldats du roi d'Alger avaient sauté à terre derrière eux, ils enfouirent leur fortune.

Déjà une partie était cachée sur la route de Menton, car ils préféraient confier leurs trésors à la terre qu'aux hommes : elle est moins bavarde et rend toujours ce qu'on lui prête.

Ils gardèrent quelques écus et organisèrent leurs recherches.

Tout d'abord il fallait se rendre à bord du *Parisien*.

Le vaisseau était encore mouillé au même endroit.

Sans-Secousse engagea quatre rameurs de la côte et se fit conduire, avec Cicéron, à bord de leur navire.

Ils le trouvèrent aussi beau qu'avant leur départ. Les cuivres reluisaient et les châlelets étaient admirablement tenus. Mais la démoralisation se mettait dans l'équipage, ce qui arrive fatalement en l'absence des chefs.

Sans-Secousse remarqua une froideur jalouse de la part de ses amis. A l'enthousiasme du début avait fait place une retenue presque menaçante.

—Oh ! dit Sans-Secousse, avec cette philosophie tranquille qui ne l'abandonnait jamais, je fais bien de venir. Le respect se perd si facilement, loin des maîtres ! Toutes les intimités ont leur lune de miel : remplacez le miel, par des coups de trique, cela rend les unions indissolubles.

Il aborda donc carrément la question en s'avançant vers le second :

—Que désirez-vous ? Pourquoi cet air de révolte et ces mutineries ?

—Les corsaires qu'un regard de Jacques eût peut-être calmés ne voulaient pas avoir peur d'un domestique, et ils reprirent en chœur :

—Nos amis sont morts ! nos maîtres sont prisonniers ! nous ne voulons plus obéir ! à l'eau les valets. Retournons en Grèce !

D'un geste Sans-Secousse les fit taire, et de sa voix tranquille :

—Ne vous a-t-on pas payé votre soldé ?

—Si ! mais...

—Mais quoi ? Vous êtes nourris comme vous ne méritez pas de l'être, vos gages sont réglés ; vos maîtres, de longtemps, ne vous demanderont plus rien que de tenir le cap sans risques. Que désirez-vous ?

Les autres firent comme les enfants ou les Méridionaux qui ne veulent jamais avoir tort, et préférèrent commettre une sottise ou un crime plutôt que de se rendre à l'évidence.

Ils recommencèrent à crier :

—Nous irons à Alger ! Nous ne servirons que nos maîtres ! Retournons dans notre nier ! A l'eau les Français !

Sans-Secousse avait un coup d'oeil infatigable.

Il vit qu'il fallait frapper un coup juste. Evidemment, ces marins ne savaient trop ce qu'ils voulaient. Il leur était bien aisé de reprendre la route de la Grèce, après la nouvelle du sinistre. Mais ils savaient le pain qu'on mangeait là-bas : il préféraient la soldé de Jacques de Bardine et la sécurité relative de leur nouvelle position.

—Ils veulent me faire peur, murmura Sans-Secousse : ils pensent que je vais leur donner de l'or pour les faire taire, ou plutôt ils ne pensent à rien. Ils ont la révolte dans le sang : je suis sûr qu'il y a une demi-heure, ils m'appelaient à grands cris.

Il se dirigea vers le châlelet en disant aux marins :

—Envoyez-moi un délégué qui m'exposera vos griefs.

Et en passant près de Cicéron il lui dit à l'oreille :

—Viens avec moi.

Puis, quand ils furent à l'écart, il demanda :

—Sais-tu où il y a une hache d'abordage bien solide ?

—Oui ?

—Va la prendre ?

Cicéron revint du châlelet et glissa, sans être vu, l'arme auprès de Sans-Secousse, qui attendait le délégué avec un air de dignité que lui eût envié un empereur.

Les marins, réunis à l'autre extrémité du pont, choisirent un grand gaillard, beau phraseur et fainéant, jaloux et lâche comme le sont généralement les élus du peuple en temps de révolution.

—Oh ! fit Sans-Secousse en voyant approcher le délégué, venez plus près. Là. Eh bien ? Que voulez-vous ?

—Nous voulons...

—Tu n'en sais rien ?

—Nous ne voulons pas obéir à des valets... Notre dignité...

—Tu as bien accepté l'argent de ces valets, tout de même.

—Oh ! ce n'est pas la même chose. D'ailleurs, c'est ainsi parce que nous le voulons. Nous avons le droit d'imposer...

Sans-Secousse saisit la hache. D'un coup de main superbe il la fit tourner en l'air, et elle s'abattit sur le crâne du délégué.

Il tomba comme une masse.

Le Parisien remit sa hache auprès de lui et vint aux hommes :

—C'est ce que vous vouliez, n'est-ce pas ? êtes-vous contents ?

Les corsaires étaient stupéfaits. Sans-Secousse continua plus tranquille :

—Vous voyez maintenant ce qui vous reste à faire. Obéir à ceux qui vous paient, soit directement, soit par notre entremise. Votre soldé vous sera compté après-demain, c'est moi qui viendrai le payer. D'ici là, nettoyez le pont, sali par votre délégué, et dites-vous que bientôt vous aurez votre capitaine à bord, soit monsieur de Bardine, soit mon maître, le marquis de Méreuil, et ceux-là, vous savez, ils ont la main plus lesté que moi... ils en ont le droit, d'ailleurs.

Content de son petit discours et de l'effet produit par son exécution sommaire, Sans-Secousse, après avoir visité son galion, se fit accompagner à bord par ses propres rameurs et partit au milieu d'un empressement respectueux.

Un marin, emporté par son émotion, cria même :

—Vive Monsieur Sans-Secousse !

Mais le valet le fit taire de la main.

—D'ici trois jours je reviendrai, dit-il au second. Faites que je trouve mon bateau aussi soigné et mes hommes plus raisonnables.

—Vous pouvez y compter, Monsieur l'intendant, répondit le chef.

Dans la barque, Cicéron dit mélancoliquement :

—C'est curieux comme la foule est stupide et féroce ! Ce qui prouve que chez l'homme le mauvais esprit l'emporte sur le bon, c'est qu'une collection d'individus obéit à des mobiles exécrables, généralement, et se laisse entraîner à des excès dont chaque individu seul n'aurait jamais l'idée.

—Oui. J'ai vu souvent à Paris la foule soutenir un voleur ou un maltôtier contre les archers de la ville et prendre parti pour le criminel contre le justicier. C'est d'autant plus étrange que cette foule était composée de braves gens qui, en particulier, se fussent réjouis de voir le mal puni.

Et Sans-Secousse ajouta :

—Eh ! l'essentiel est que nous ayons reconquis les bonnes grâces de nos corsaires. Au moins si M. de Bardine est vivant, nous saurons où le porter. Le grand air de la mer est excellent pour les blessés qui peuvent supporter le roulis.

La barque toucha terre.

—Nous sommes arrivés. Dinons d'abord, nous nous mettons en route ensuite.

Après un repas solide, les deux amis se rendirent au couvent saccagé par les corsaires d'Hari-Adan : il fallait prendre le fil à ce bout.

Les soins avaient repris leurs habitudes quotidiennes, remerciant Dieu d'en être quittes pour si peu ; car il était invraisemblable, étant données les coutumes de l'époque, qu'une d'elle échappât.

Elles donnèrent à Sans-Secousse des détails précis, avec cette loquacité des femmes dont le bavardage naturel a été longtemps contenu et qui, trouvant une excuse pour parler, ne savent plus s'arrêter.

Cicéron fut pris par une dizaine de nonnes qui lui expliquaient leurs sensations de terreur. Il tint bravement tête aux dix. Pourtant, lorsqu'il les quitta, il était légèrement étourdi et n'avait rien appris sur son maître.

Sans-Secousse, au contraire s'adressa à la supérieure.

Par elle il sut qu'une dame blanche, très belle, était venue six heures après le départ des forbans, s'informer du sort d'Hélène Grimaldi. Elle avait paru fort désappointée d'apprendre sa captivité. Puis, lorsqu'elle eut su qu'un gentilhomme allait mourir pour elle, elle avait poussé un grand cri et fait le geste de quelqu'un qui comprend enfin son malheur.

—Je veux le voir ! dit-elle.

—Mise en présence de Jacques de Bardine, il y eut des cris de douleur qui nous firent pitié, continua la supérieure. Elle était si désespérée que nous pensions qu'elle allait mourir aussi.

—Oh ! les femmes ne meurent guère de chagrin, dit Sans-Secousse.

—Celle-là nous effraya. Ce ne fut qu'au bout d'un long quart d'heure qu'elle pu nous interroger. Alors elle apprit la venue de vos maîtres, poursuivis par les corsaires noirs, la bataille qui ensanguinait le couvent.

—Elle s'informa de mon maître ?

—Oui. Nous lui dites qu'il accompagnerait notre seigneur en Algérie, car sa blessure ne présentait aucun danger, il est guéri ?

—A peu près. Et alors ?

—Elle réfléchit un moment, puis reprit sa place auprès du blessé. Elle paraît l'adorer. C'est son frère ?

—A peu près.

La seigneur ne comprit pas bien, elle n'en continua pas moins son récit.

Puis, comme le mourant respirait encore, elle nous le fit transporter dans une chambre, nous offrant une somme énorme que nous refusâmes.

—Et ensuite ?

La seigneur parut étonnée de voir Sans-Secousse plus pressé d'interroger qu'elle de parler.

—Ensuite, elle envoya chercher un médecin à Bordighera.

—Ah ! à Bordighera.

La religieuse regarda de tous côtés, et abaissant la voix :

—C'est un secret. Elle a donné dix écus à la personne chargée de cette course pour ne pas révéler la résidence du médecin. Aussi, je vous supplie de ne pas le répéter.

—Soyez tranquille.

Le médecin fit les premiers pansements. La dame demeura ici cinq jours, passant les nuits et les journées au chevet du malade, sans le quitter, se contentant pour toute nourriture d'un peu de pain qu'elle mangeait en épiant la vie chez le gentilhomme.

—Et la vie est revenue ?

—Je le crois. Le cinquième jour, le médecin déclara que le blessé pouvait supporter le trajet. Ce fut une imprudence à mon avis. Le malade n'avait pas prononcé un mot, à peine s'il ouvrait des yeux vitreux qui ne reconnaissaient personne. On lui glissait entre les dents une potion noisive.

Et la suite de détails concernant l'attitude de la jeune femme, sa beauté, le genre de traitement, le docteur que le seigneur désigna minutieusement à son interlocuteur, et aussi les angoisses de la communauté, les prières de remerciements, les appels au duc de Savoie pour qu'il l'amenât le couvent de Bella soit à l'abri d'un coup de main.

Lorsque Cicéron et Sans-Secousse se trouvèrent sur la route bordée de falaises qui menait au rivage, ils éprouvèrent un véritable soulagement.

—J'ai les oreilles percées de mille vrilles, dit le latiniste.

—Moi aussi. Mais je sais où est M. de Bardine.

—A Bordighera !

—Ah ! Je pensais que c'était un secret échappé à la supérieure.

—C'est un secret aussi. Seulement elles me l'ont toutes dit à l'oreille, les

unes après les autres. Et je sais le nom du docteur.

—Je ne connais que son portrait, moi, cela me suffit.

Ils purent ainsi mettre un peu d'ordre dans leurs recherches futures. On commencerait par s'établir assez loin du village, puis on se rendrait dans la maison du malade comme on pourrait. Avec de l'or on entre partout, ils seraient bientôt auprès du fiancé d'Hélène.

Bordighera, malgré son nom guerrier, a toujours été une petite ville égrenée sur la langue de terre verdoyante qui ferme la vue des villages de la côte monégasque.

Formée aujourd'hui de villas princières, elle était alors une réunion de maisons solides, blanches à la chaux, alignées sur une grande rue transversale, parallèle à la rive.

Des cabanes de pêcheurs et des huttes de carriers entouraient les habitations sérieuses, demeures de gens tranquilles, éloignés le plus possible des querelles des plus voisins.

C'était bien l'endroit qui convenait à vosmalade.

Du reste, le blessé n'eut pas supporté un long voyage. Le médecin devait continuer ses soins, c'est ici que se trouvait Jacques de Bardine.

Le lendemain donc, Sans-Secousse et Cicéron se mirent en quête.

Ils apprirent, après bien des recherches et des questions discrètes, que le médecin de Bordighera, le seigneur Martinetti, se rendait chaque jour, à la nuit tombante à la maison d'un peintre nommé Marchesi-Pinto. Ce fut tout. On n'avait jamais vu de blessé ni d'escorte, ni de belle dame aux tresses blondes et aux vêtements de de

PARLEMENT FÉDÉRAL

Séance de lundi 11 mai OTTAWA, 11.

La séance est ouverte à 3 heures. La chambre adopte en première lecture un bill de M. Tupper modifiant l'acte concernant les certificats de capitaine de navires.

Aussi deux bills de sir John Thompson : l'un pour codifier la loi criminelle ; le second concernant l'administration de la justice.

Aussi un bill de M. Wallace modifiant l'acte pour la suppression des combines. En l'absence de M. Savard, M. Choquette demande le renvoi de la séance au retour de Chicoutimi.

L'honorable M. Chapleau répond que l'officier-rapporteur ne croyait pas être tenu de transmettre ce bref avant l'ouverture du parlement vu qu'il avait donné à M. Savard un certificat de son élection.

M. DEVLIN demande production des documents relatifs à la démission et réintégration de MM. Samuel Genest, John Csgrove et Charles Leduc.—Adopté.

M. BRASOLET demande production d'un état des permis de pêche accordés en 1890, dans les comtés de Berthier, Maskinongé, Saint Maurice, Champlain, Nicolet, Yanaska et Richelieu.—Accordé.

M. TARTÉ propose une question de privilège. Il parle d'abord en français, il dit qu'il aurait préféré porter les accusations qu'il a à porter dans sa langue maternelle, mais que les circonstances lui imposent la nécessité de parler en anglais. Il regrette de commencer sa carrière politique dans les Communes par un acte d'accusation aussi grave, mais les députés diront, lorsqu'ils auront lu les correspondances qui seront produites, qu'il n'aurait pas été justifiable de garder plus longtemps le silence.

Depuis 1883 jusqu'en 1890, le député de Québec-Ouest a divulgué les secrets du département des travaux publics en considération de somme à lui payée et pendant cette période il s'est servi plus d'une fois de sa position de député, contrairement à l'intérêt public.

Lorsqu'il a montré à sir John les documents venus en sa possession, M. Tarte dit que Sir John les lui a remis quelques jours après en déclarant qu'il avait vu le député de Québec-Ouest et que celui-ci lui avait donné l'assurance que ces documents ne contenaient pas la vérité. Sir Hector Langevin lui a fait les mêmes déclarations. Evidemment le pouvoir derrière le tronc était plus fort que moi.

Depuis longtemps, il était admis à Québec qu'il y avait des malversations dans l'administration des travaux du havre, mais personne pouvait découvrir le coupable.

M. McGreevy était député de Québec-Ouest, M. Perley était en même temps ingénieur des travaux publics et ingénieur des commissaires du havre.

M. McGreevy était l'ami intime du ministre des travaux publics, dont le fils était employé comme assistant-ingénieur pour les travaux du havre. Le chef de la société était M. Larkin et M. Robt. McGreevy, frère de Thomas, en était un des membres. Les autres membres de la société étaient trois Américains d'une grande expérience dans ces affaires.

Depuis dix ans cette organisation a contrôlé le parti conservateur, dans le district de Québec. Rien d'étonnant que nous ayons perdu du terrain. En vain nous nous plaignons, en vain nous venions à Ottawa exposer nos griefs ; l'organisation était plus forte que nous.

M. Tarte demande ici l'appui des deux côtés de la chambre pour l'aider dans sa tâche, car il a affaire à des hommes dont quelques-uns sont bien déterminés. Quant à lui, il a été élu comme conservateur indépendant et il n'a fait aucune promesse à M. Laurier en retour de l'appui qu'il a reçu dans son élection. M. Tarte termine en proposant un comité spécial, mais il dit qu'il acceptera le comité que choisira le gouvernement.

Il a confiance dans le ministre de la justice, il a dit un jour, à Halifax, qu'il n'entreprendrait pas de défendre M. McGreevy avant que celui-ci se défende lui-même.

Sir Hector LANGEVIN dit que s'il n'a pas demandé lui-même l'enquête en parlement, c'est parce qu'il croyait que M. Tarte avait de nouvelles accusations à porter outre celles déjà parues dans la presse et auxquelles son nom a été mêlé.

Sir Hector déclare qu'il n'a jamais communiqué à qui que ce soit les soumissions, ou prix des soumissions, à l'exception des membres du conseil privé ; qu'il n'a jamais trouvé les officiers de son département coupables d'abus de confiance ; que les soumissions dans son département sont accordées strictement suivant la loi ; qu'il n'a jamais demandé à qui que ce soit de souscrire pour une bourse ; qu'il n'a jamais soupçonné M. H. F. Perley de malversation, qu'il le connaît depuis plusieurs années et le croit incapable d'un abus de confiance.

Quant aux accusations dirigées contre M. McGreevy, cet honorable député est présent en parlement et répondra de ses actions. Quant à lui, il est prêt pour l'enquête et propose qu'elle soit faite devant le comité des privilèges et élections.

M. MCGREEVY dit que l'année dernière M. Curran a fait une déclaration en son nom, au sujet de ces accusations, et qu'il y adhère pleinement de nouveau. Que toute cette affaire est une conspiration montée par une clique pour avantage et bénéfice personnels. Cette clique lui en veut parce qu'il lui refuse la faveur de se servir de son nom sans sa permission et on a même forgé sa signature.

Il est heureux que ces accusations soient enfin portées devant le parlement et il est prêt à se défendre. M. Tarte qui s'est associé avec la clique, aura grande difficulté à sortir de l'impasse dans laquelle il se met.

M. TARTÉ répond qu'il ne s'est jamais associé avec aucune personne et que ces documents sont venus en sa possession sans qu'il les ait demandés. Il espère que la déclaration de M. McGreevy sera véridique et, si l'on s'est servi du nom de M. McGreevy sans sa permission, si l'on a forgé sa signature, il ne lui restera d'autre alternative (à M. Tarte) que de sortir du Parlement.

Sur proposition de M. EDGAR, le comité des privilèges et élections est substitué au comité spécial proposé par M. Tarte et l'enquête est accordée. La chambre s'ajourne ensuite.

Recensements

On vient de procéder, en Angleterre et en France, au recensement de la population. Les nouvelles et profitent pour relater toutes sortes d'anecdotes ou de plaisanteries plus ou moins neuves.

A Londres, dit un correspondant du Figaro, les détails demandés par les recenseurs ne sont pas du goût de tout le monde. Lord James Douglas a répondu d'une façon assez bizarre aux questions qui lui ont été posées : Que fait votre femme ?—Balayeuse des rues et folle.—Et votre fils ?—Cireur de bottes, né dans l'Afrique noire. Le chef de l'enregistrement n'a pas trouvé excellente la plaisanterie de ce noble seigneur et il le cite en simple police. Lady Douglas est appelée comme témoin ainsi que plusieurs domestiques. Lord Douglass est passible d'une amende n'exécédant pas 125 francs. Sa défense sera curieuse à entendre.

Sir Brydger Henniker est dans un cas à peu près identique, sa réponse a été plus simple que celle de lord Douglass : "Ma femme, mes trois enfants et moi-même nous habitons, ce jour, 5 avril, sous le toit de notre maison ; je regarde comme inconvenant toutes les autres questions ; je refuse absolument d'y répondre et j'interdis à chacun de mes domestiques de faire autrement." Sir B. Henniker comparaitra en cour de police. Lord Douglas et sir B. Henniker sont amusants, mais si leur exemple était suivi, comment parviendrait-on à opérer un recensement exact ?

D'autre part, un ancien recenseur parisien communique au même journal une observation curieuse : L'origine des lettres de l'alphabet, d'après un vieux document :

La lettre S : Homère, ce dieu de la Grèce Errant, aveugle et sans soutien Afin de mieux suivre son chemin Le premier se servit de l'S.

Voici une variante qui nous est adressée par un de nos lecteurs : Ne cherchez pas une "jeune S" ! C'est à toi descendant de Sem Vénérable Mathusalem, Qu'on doit la plus belle "vieux S".

Nous recevons au dernier moment une autre variante : C'est d'un O mal formé que vient son origine, Puisqu'un jour à ses fils, jeunes cerveaux fêlés, Un père dit : "Que votre écriture ait gamine, Vous referez cet O, car "Mes fils et O fait l'S".

A demain la lettre T.

CANADA. Province de Québec. District de Terrebonne. COUR SUPÉRIEURE. No. 40.

RE P. MARTIN, marchand importateur des cités et district de Montréal. Demandeur.

ISAIE CHARBONNEAU, marchand général du village de Sainte-Thérèse de Blainville, district de Terrebonne. Défendeur.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, qu'une assemblée des créanciers dudit failli, aura lieu devant un des juges de cette dite Cour, dans la salle d'audience au palais de Justice, à Sainte-Scholastique, ou en l'absence de tel juge, au bureau du Procureur, le VINGT-DEUXIÈME jour de MAI courant, (1891), à ONZE HEURES de l'avant-midi, aux fins de nommer un curateur et des inspecteurs en cette affaire.

Donné à Sainte-Scholastique, dit district, ce onze mai 1891. Par ordre : CH. DE MONTIGNY, P. C. S.

J. D. LEDUC, Avocat du Demandeur. Dist. de Terrebonne. COUR SUPÉRIEURE.

P. P. MARTIN des cités et district de Montréal, importateur. Demandeur.

ISAIE CHARBONNEAU, du village de Ste-Thérèse, de Blainville, marchand général. Défendeur.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le dit défendeur a fait ce jour cession de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers, au bureau du notaire du district de Terrebonne.

Daté à Sainte-Scholastique, ce douzième jour de Mai mil huit cent quatre-vingt-onze, ISAIE CHARBONNEAU.

Par : J. D. LEDUC, Avocat du demandeur. PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE ST-EUSTACHE A une session générale du conseil municipal du village de St-Eustache, tenue au lieu et heure ordinaires des sessions du conseil, lundi, le quatrième jour du mois de mai, mil huit cent quatre-vingt-onze, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session furent présents M. le maire, Félix Paquin et MM. les conseillers, Cléophas Aubé, Jos P. Leachamp, Alphonse P. Belair, Alfred Barbeau et Émile H. Champagne, formant un quorum du conseil sous la présidence de M. le maire.

Attendu que J. W. Windsor, commerçant de Montréal, a exposé aux membres de ce conseil la proposition de constituer un bureau du secrétaire trésorier, Hector Champagne, dans la municipalité du village de St-Eustache, et celle la paroisse de St-Eustache lui feraient un octroi ou don de treize cents piastres, il accorderait et maintiendrait en opération, un établissement de conserves de fruits, légumes, en boîtes, dans les limites ou près des limites la municipalité de St-Eustache.

Attendu que cet établissement favoriserait grandement le village de St-Eustache et ses environs.

Il est statué et ordonné par règlement 41 du conseil, comme suit : Un octroi ou bonus de cinq cents piastres est par le présent accordé et sera payé au dit J. W. Windsor, par le maire et le conseil du dit village de St-Eustache, sur les deniers de cette corporation, pour aider au dit établissement de conserves ; et une autre somme n'exécédant pas cent cinquante piastres, sera donnée et payée de la même manière, pour l'achat de la moitié du terrain nécessaire au dit établissement.

Ces dites sommes seront payées aux conditions suivantes, savoir : La somme n'exécédant pas cent cinquante piastres, pour l'achat de la moitié du terrain du dit établissement, lors de l'achat de ce terrain.

Et l'autre somme de cinq cents piastres, au fur et à mesure que les bâtiments seront construites et se garnissant d'engin, outillage, etc. Ledit sieur Windsor devra tenir le dit établissement en opération pendant au moins cinq ans consécutifs à partir du 1er juillet prochain, sinon, il devra remettre à la dite corporation du village de Saint-Eustache, la moitié du terrain acquis pour le dit établis-

sement, avec la dite somme de cinq cents piastres. Ledit J. W. Windsor devra, de plus, contracter avec les habitants de Saint-Eustache de préférence aux étrangers, à conditions égales, pour l'achat de fruits et légumes nécessaires à l'alimentation de son établissement.

Le terrain et les bâtiments du dit établissement, avec tout le matériel et l'outillage, resteront hypothéqués et garantis de la dite somme de cinq cents piastres et de ce qui aura été payé en plus de cette dite somme, au profit de la corporation du village de Saint-Eustache, pendant cinq ans révolus et consécutifs à compter du jour où le dit établissement sera en pleine opération.

Le dit établissement sera exempt de taxes pendant vingt-cinq ans. (Signé) : FELIX PAQUIN, maire ; C. H. CHAMPAGNE, Sec. Trés.

Vraie copie : C. H. CHAMPAGNE, Sec. Trés. Attendu que le conseil municipal du village de Saint-Eustache a adopté, aujourd'hui, le quatrième jour de mai, le règlement ci-dessus, No. 41.

Il est unanimement résolu sur motion du conseiller Alfred Barbeau, secondée par le conseiller Alphonse P. Belair.

1o Que les électeurs municipaux de cette localité soient, par la présente résolution, convoqués en assemblée publique, pour approuver ou désapprouver le dit règlement.

2o Que cette assemblée publique soit tenue au lieu où siège le conseil, au bureau du secrétaire-trésorier, C. H. Champagne, dans la dite municipalité, mardi, le vingt-sixième jour du mois de mai courant, à dix heures a. m., et lendemain, si besoin est.

3o Que les électeurs municipaux de la municipalité du village de St-Eustache, soient requis de se trouver et d'être présents pour voter sur le dit règlement.

Et que les présentes soient publiées comme avis public suivant les dispositions du code municipal de la Province de Québec.

(Signé) Félix Paquin, maire, C. H. Champagne, Sec. Trés. Je, soussigné, C. H. Champagne, secrétaire-trésorier du conseil municipal du village de St-Eustache, certifie par les présentes que la copie du règlement ci-dessus publié, est une copie conforme du dit règlement adopté par le conseil de cette municipalité, le quatrième jour du mois de mai courant, et que l'avis de la convocation des électeurs municipaux, est une copie conforme du dit avis passé à la même session.

En foi de quoi, je donne ce certificat au bureau du conseil municipal du dit village de St-Eustache, ce neuvième jour du mois de mai, mil huit cent quatre-vingt-onze. C. H. Champagne, Sec. Trés.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-EUSTACHE

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de Saint-Eustache, tenue aux lieux et heures ordinaires des sessions, lundi, le quatre mai, mil huit cent quatre-vingt-onze, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session furent présents M. le maire Antoine Seguin et MM. les conseillers Zéphir Champagne, Bazil Leclerc, Wilfrid Godin, Julien Binette et Napoléon Ladouceur, formant un quorum du dit conseil sous la présidence de M. le maire.

Attendu que J. W. Windsor, commerçant de Montréal, a exposé aux membres de ce conseil, que dans le cas où la corporation du village et celle de la paroisse de St-Eustache lui accorderaient un octroi de mille piastres et une étendue de terrain d'un peu plus de trois arpents en superficie, il s'engagerait et maintiendrait en opération sur le dit terrain, dans ou au près de la ligne de démarcation des municipalités du village et de la paroisse de St-Eustache, un établissement de conserves de légumes et fruits en boîtes, Canning establishment.

Attendu que l'érection et l'exploitation du dit établissement sont d'intérêt général et favoriseraient grandement la paroisse de Saint-Eustache.

Il est statué et ordonné par le règlement No. 54 du conseil, comme suit : Une somme d'argent ne devant pas excéder cent cinquante piastres est par le présent accordée, sur les deniers de cette corporation, et sera employée par le maire et le conseil de cette municipalité pour l'achat de la moitié du terrain nécessaire à l'érection du dit établissement ; lequel terrain sera donné au dit J. W. Windsor.

Un octroi de cinq cents piastres est par le présent accordé sur les deniers de cette corporation et sera payé au dit J. W. Windsor, par le maire et le conseil de cette municipalité, aussitôt que le dit établissement sera en pleine opération.

Une exemption de taxes municipales est par le présent accordée au dit établissement pendant vingt-cinq ans.

Les avantages ci-dessus sont accordés aux conditions suivantes : Le dit J. W. Windsor devra tenir le dit établissement de conserves de légumes et fruits en boîtes "canning establishment" en opération pendant au moins cinq ans consécutifs, sinon il devra remettre à la dite corporation de la paroisse de Saint-Eustache la moitié du terrain acquis pour le dit établissement et la dite somme de cinq cents piastres.

Pour sûreté de la dite somme de cinq cents piastres et du montant qui aura été payé pour l'acquisition du dit terrain, le dit J. W. Windsor devra tenir le terrain, les bâtiments, outillage et matériel du dit établissement affectés et hypothéqués pour la dite somme de cinq cents piastres et aussi pour celle qui aura été payée pour l'acquisition du dit terrain, en faveur de la dite corporation de la paroisse de Saint-Eustache pendant cinq ans révolus et consécutifs à compter du jour où le dit établissement sera en pleine opération.

Si en aucun temps le dit J. W. Windsor désire vendre le terrain donné tel qu'il est, ou pour des fins autres que des fins de fabrication et d'industrie, le propriétaire sur l'immeuble duquel aura été acquis le dit terrain aura le droit de le racheter de préférence à tout autre.

Le dit J. W. Windsor devra contracter avec les habitants de St-Eustache de préférence aux étrangers, à conditions égales, pour l'achat et l'approvisionnement de fruits et légumes nécessaires à l'alimentation de son établissement.

(Signé) A. Séguin, maire, Hector Champagne, Sec. Trés. Vraie copie : Hector Champagne, Sec. Trés.

Attendu que le conseil de la municipalité de la paroisse de Saint-Eustache, a passé aujourd'hui, ce quatrième jour de mai, mil huit cent quatre-vingt-onze, le règlement No. 54 ci-dessus.

Il est unanimement résolu sur motion du conseiller Zéphir Champagne, secondée par le conseiller Wilfrid Godin :

1o. Que les électeurs municipaux de cette municipalité soient par la présente résolution convoqués en assemblée publique, pour approuver ou désapprouver le dit règlement.

2o. Que cette assemblée publique soit tenue au siège du conseil de cette municipalité, au bureau du secrétaire-trésorier, Hector Champagne, dans la municipalité du village de Saint-Eustache, mardi le vingt-sixième jour de mai mil huit cent quatre-vingt-onze.

3o. Que les électeurs municipaux de cette municipalité soient requis de se trouver et d'être présents pour voter sur le dit règlement en la forme et manière voulue par le code municipal de la province de Québec.

(Signé) A. SEGUIN, maire, HECTOR CHAMPAGNE, Secrétaire-trésorier. Je, soussigné, Hector Champagne, secrétaire-trésorier du conseil municipal de la paroisse de Saint-Eustache, certifie par les présentes que la copie du règlement No. 54, ci-dessus publiée, est une copie conforme du dit règlement passé par le conseil de cette municipalité à sa session du quatre mai, mil huit cent quatre-vingt-onze et que l'avis de convocation des électeurs municipaux ci-dessus publié, est une copie conforme du dit avis passé à la même session.

En foi de quoi je donne ce certificat, au bureau du conseil de cette municipalité, au village de Saint-Eustache, à Saint-Eustache susdit, ce cinquième jour de mai, mil huit cent quatre-vingt-onze.

HECTOR CHAMPAGNE, Secrétaire-trésorier.

CANADA. Province de Québec, District de Terrebonne. COUR SUPÉRIEURE. No. 10.

L'ACTE des Elections Fédérales Contestées, In re Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral d'Argenteuil, dans le district judiciaire de Terrebonne, tenue les vingt-six février et cinq mars dernier (1891), étant respectivement les jours de nomination et de votation.

GEORGE MORRISON et WILLIAM RICHARD MACKAN. Pétitionnaires.

THOMAS CHRISTIE, Défendeur.

Avis est par le présent donné que le cinquième jour du mois de mai courant, j'ai reçu de M. Charles De Montigny, protonotaire et greffier de la Cour Supérieure pour le district judiciaire de Terrebonne, une copie de la pétition d'élection, en cette cause, avec une copie de comparution et élection de domicile des avocats des pétitionnaires, et que, conformément à la loi et aux règles de pratique de la dite cour, j'ai publié les dites pétitions, comparution et élection de domicile des avocats des pétitionnaires en délivrant les dites copies au registraire de la division d'enregistrement du comté d'Argenteuil ou toute personne pourra en avoir communication.

Lachute, 5 mai 1891. THOMAS BARRON, Officier-rapporteur. Pour le district électoral d'Argenteuil.

AVOCATS. PREVOST & MATHIEU AVOCATS

HON. WILFRID PREVOST, C. R., C. L., F. X. MATHIEU, C. R. STE-SCHOLASTIQUE.

J. D. LEDUC, L. L. B. AVOCAT Et Procureur du Revenu pour le District de Terrebonne.

STE-SCHOLASTIQUE. J. A. N. MacKAY, AVOCAT

ST-ANDRE, COMTE D'ARGENTEUIL. R. P. DE LARONDE, AVOCAT

ST-ANDRE, COMTE D'ARGENTEUIL. F. X. THIBAUT, AVOCAT

STE-THERESE DE BLAINVILLE. JOSEPH PALLISER, B. C. L. AVOCAT

LACHUTE, CO. D'ARGENTEUIL. G. E. BAMPTON, B. C. L. AVOCAT

LACHUTE, CO. D'ARGENTEUIL. HECTOR CHAMPAGNE, L. L. B. AVOCAT

ST-EUSTACHE, CO. DES DEUX-MONTAGNES. J. DE G. PREVOST, L. L. B., AVOCAT

SAINT-JEROME, COMTE DE TERREBONNE. F. E. VILLENEUVE, L. L. B. AVOCATS

No. 70 RUE ST-JACQUES, MONTREAL. NOTAIRES.

G. N. FAUTEUX, NOTAIRE

ST-EUSTACHE, CO. DES DEUX-MONTAGNES. J. E. VALOIS, NOTAIRE

LACHUTE, CO. D'ARGENTEUIL. JOSEPH GIROUARD, NOTAIRE, ETC.

Commissaire pour Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, ST-BENOIT, CO. DEUX-MONTAGNES.

P. A. LONGPRE, NOTAIRE

RUE SAINT-JEROME, BLOC LETANG, SAINT-JEROME. MEDECINS.

GEORGES TANCREDE LAMARCHE MEDECIN-CHIRURGIEN, Ancienne résidence du Dr. L. A. Fortier.

RUE SAINT-VINCENT, STE-SCHOLASTIQUE. SIMEON LAMARCHE MEDECIN-CHIRURGIEN

Ancienne résidence de A. Pilon, avocat. Coin des rues St-Vincent et St-Jean-Baptiste. SAINT-SCHOLASTIQUE.

Avis aux Entrepreneurs Pont à construire sur la Belle-Rivière qui traverse la rue St-Simon, village Ste-Scholastique.

Les travaux seront vendus au rabais, le premier de juin prochain, à 11 hrs a. m., sur le lieu des travaux. Les plans et devis peuvent être vus et examinés au bureau du soussigné.

O. DROUIN SECRÉTAIRE-TRÉS.

AVIS PUBLIC Province de Québec, District de Terrebonne.

Avis est par les présentes donné que j'ai été nommé curateur à la succession vacante de feu Elizabeth Lanson, en son vivant, veuve de feu Léon Leclair, de Ste-Thérèse de Blainville, Terrebonne, ce 10 mai 1891. THOMAS LAPOINTE.

MARCHANDS. J. B. CLEMENT, MARCHAND-GENERAL SAINTE-SCHOLASTIQUE.

AU BON MARCHE. F. RAYMOND, MARCHAND-GENERAL Marchandises Sèches, Epiceries, Ferronneries, Etc. SAINTE-SCHOLASTIQUE.

Spécialité dans les Chaussures et les Modes. JOS. LANGLOIS MARCHAND-GENERAL STE-SCHOLASTIQUE

MARCHANDISES SECHES ET DE FANTAISIE, Epiceries, Chaussures, Ferronneries, Vaiselles, Médecines Patentées, Librairie, etc., etc.—Le plus haut prix payé pour tous les droits.

SPECIALITE DE TWEEDS. WILLIAM SAUVÉ, MARCHAND-GENERAL STE-SCHOLASTIQUE.

Tel. Bell, 129 Tel. Federal, 181 Chs. Langlois et Cie MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES DE PROVISIONS

Patates au char, Beurre, Œufs, Fromage, Lard, Saïndoux. 191 RUE SAINT-PAUL, MONTREAL

Entrepôts, 161 rue Sanguinet. R. G. Gaucher MARCHAND DE

Ferronneries, Quincailleries. PEINTURES, HUILES, VITRES, Etc., Etc.

SPÉCIALITÉ : La peinture en caoutchouc A. A. Wilson. 219 et 221 RUE ST-PAUL

Coin de la Place Jacques-Cartier MONTREAL. D. PARIZEAU, MARCHAND DE

Bois de Sciage et de Charpente. BUREAU PRINCIPAL : Coin des rues Craig et St-Denis

Telephone Bell 1033. - - Fédéral 182. COLOS : Coin des Rues Craig et St-Denis

CANAL LACHINE, BASSIN No 3 441, rue Notre-Dame, Hochelaga MONTREAL.

FORTIER & Cie IMPORTATEURS DE Montres, Pendules, Bijouteries, Meubles, Etc., Etc.

NOUS VENDONS NOS Montres à credit Et à des conditions extrêmement faciles aux personnes qui demeurent en dehors de la ville. Nous ne vendons que les montres

W LTHAM Qui sont les meilleures et celles qui donnent le plus de satisfaction. Ecrivez-nous pour les conditions.

FORTIER & CIE, 1514 rue Ste-Catherine, Montréal. Téléphone Bell 6301.

60 splendides morceaux de soie et satin de toutes couleurs, couvrant 500 poudres carrés. 25 centimes en timbres ou argent. Lemarie's Silk Mill, Little Ferry, New-Jersey, U. S.

ARPENTEURS. J. H. LECLAIR ARPENTEUR PROVINCIAL

ST-JEROME, COMTE TERREBONNE. GRAND CONNÉTABLE. Moise Brazeau, Grand Connétable, Huissier SAINTE-SCHOLASTIQUE. P. Q.

MAGLOIRE LEBRUN, HUISSIER-COLLECTEUR SAINT-EUSTACHE P. Q.

Banque Ville - Marie Lachute

W. WEIR, Président. U. GARAND, Caisier CAPITAL, \$500,000

Intérêts payés sur dépôts. Traités émises dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis. Echange avec toutes les parties de l'Europe.

Collections faites promptement et à prix modérés. Heures : 10 h. a. m. à 3 h. p. m. Samedi : 10 h. a. m. à 1 h. p. m. H. FROST, Gérant.

Banque R. G. MEIKLE

(Non-incorporée) ARGENT REÇU EN DEPOT Argent prêt sur bons billets conjoints et solidaire.—Collections promptement faites et remises.

Heures de bureau : De 10 a. m. à 3 p. m. Lachute, 6 novembre 1890.

Banque du Peuple t-Jerome

Bureau ouvert pour dépôt et escompte de 10 à 3 heures, fermé à 1 heure p. m. le samedi. Intérêt payé sur dépôts à terme. Traités et lettres de change achetées et vendues payables dans toutes les parties du monde.

J. A. THEBERGE, Gérant. St-Jérôme, 20 mai 1886.

MOISE LAFRAMBOISE TANNEUR SAINTE-SCHOLASTIQUE

Constamment en mains, cuirs de toutes espèces pour harnais, colliers, guides, empeignes, semelles, cuirs rouges pour souliers, cuirs à courroies pour moulins. Je fais et répare les courroies à bon marché.

Avis aux aux selliers, aux cordonniers et aux cultivateurs. MOISE LAFRAMBOISE.

Dr. Stackhouse Chirurgien - Dentiste LACHUTE

M. Stackhouse est, à sa résidence à Lachute tous les samedis. Dents extraites sans douleur et dents artificielles posées aussitôt après l'opération. Tout ouvrage garanti.

Ecurie de louage ANTHIME GRATTON Sainte-Scholastique

M. Anthime Gratton remercie le public pour le patronage qu'il lui en a reçu et l'informe qu'il a fait l'acquisition de voitures nouvelles, élégantes et bien confortables. Il est toujours à la disposition des commis-voyageurs et des promeneurs. Il a de bons chevaux, de bonnes robes, et ses prix sont raisonnables.

Ecurie de Louage ANDRE GRATTON Sainte-Scholastique

Les commis-voyageurs et les étrangers trouveront toujours chez M. ANDRE GRATTON DE BONS CHEVAUX ET DE BONNES VOITURES A des prix raisonnables.

CHS. DESMARTEAU Comptable, Liquidateur de Faillites et Commissaire

1598—RUE NOTRE-DAME—1598 Bloc Ferrier MONTREA

Le Monde Illustré Un an, \$3. - Six mois, \$1.50

<

morceau de papier, grand comme la main, et représentant une étude de torse d'après Ricco di Condia.

Sur le seuil de la porte, il se heurta à un médecin.

Le valet du marquis tressaillait à sa vue.

—Je connais ce médecin, murmura-t-il. Dans quelle chaudière l'ai-je aperçu, dans quel cabaret, dans quelle embuscade l'ai-je rencontré ?

Il hochait la tête.

—Il est bien déguisé. Ce n'est pas la première fois pourtant que je vois cette face blême, ce nez crochu... Qui cela peut-il être ?

Le médecin ne le vit pas, il marchait à pas pressés et s'engouffra dans la maison. Mais il en sortit une minute après accompagné par une servante.

Sans-Secousse, qui ne quittait pas des yeux la porte, fut surpris de voir la visite sitôt finie.

—Est-ce que le blessé serait mort ? Je vais le savoir.

La servante était encore sur la porte suivant la robe noire du docteur, qui disparaissait dans une impasse, non loin de là.

Le Parisien fit un signe ; la servante s'approcha. Il lui glissa deux écus d'or dans la main, et le contact du métal la fit sourire.

—Il y a un blessé chez vous ? demanda Sans-Secousse.

Elle prit un air étonné :

—Non.

Sans-Secousse prit encore deux écus d'or et les ajouta aux autres.

—Je n'en sais rien, je vous jure. Je le saurais que je ne vous le dirais pas !

Cette manière détournée d'avouer charma le valet.

—Au moins puis-je savoir pourquoi le docteur ne rentre pas ?

—Ce n'est pas le docteur ordinaire. Celui-ci n'est pas connu de mon maître ; il reviendra ce soir à neuf heures, après qu'on saura ce qu'il veut.

—Merci.

Sans-Secousse s'éloigna en murmurant tout le long de la route :

—Je le savais bien que ce n'était pas un docteur. Il se déguise, lui aussi, pour pénétrer dans cette maison. Qui peut ainsi connaître le drame et s'y intéresser à ce point ?

Il cherchait toujours à mettre un nom sur cette face blême qu'il avait si mal vue, puis tout d'un coup il se frappa le front en criant :

—J'y suis ! C'est Doria Barthélemy, le sire de Dolzaigne.

C'était bien lui, en effet. Ruiné par les deux valets qui interceptèrent la somme promise à son crime, craignant toujours que la vérité ne se découvrit, n'ayant d'autres ressources que l'aumône d'André Doria, son oncle l'ami, comme tous les Latins, promettait beaucoup et tenait très peu, étant toujours à court d'argent, Barthélemy comprenait qu'il fallait en finir. Il ne pouvait rester longtemps au château de Mourgues. Son ami et protecteur, Hercule voyait du reste son crédit baisser depuis l'arrivée de l'évêque de Grasse, et il se disait que bientôt il serait jeté sans façon à la porte du palais.

Et alors ?

Alors, il n'aurait d'autre ressource que celle de s'attacher à la fortune de Doria le Géniois. Mais cette perspective l'effrayait encore. Son oncle le connaissait trop pour l'estimer, et les dangers se multipliaient, lorsqu'on était sous ses ordres, d'un façon inquiétante pour les gens amoureux, comme lui, du repos.

Aussi, après avoir fait le tour de ses amis et de ses relations, il se décida à s'adresser à la dame d'Hydr.

Cette fois il s'associa avec Hercule Grimaldi. Il était convaincu que le bâtard des Grimaldi épouserait la juive, et donnerait une somme considérable à son cousin, qui, de son côté, ferait l'impossible pour aider à ce mariage.

Après de nombreuses tentatives, il essaya encore de s'approcher de Jacques de Bardine, l'obstacle le plus sérieux à cette union, le seul obstacle même.

Car la dame d'Hydr avait dû quitter sa grotte de Monaco.

A présent, trois de monde en connaissait le chemin. Sans-Secousse avait pu pénétrer jusqu'au milieu de l'appartement si soigneusement caché : il s'était emparé d'une fortune. Jacques et le marquis, à la tête de leurs hommes, pourraient attaquer les gardiens. Et puis Monsieur Augustin voyait d'un mauvais œil ce juif si impudemment riche ; il rêvait de remplir sa bourse, en faisant une exécution agréable à sa foi. L'emprisonnement éternel d'un hétéroclite riche et dont il héritait comme prince régnant lui souriait.

Le père et la fille durent quitter la grotte féérique.

Il ne savaient où aller. L'Italie était bouleversée depuis cent ans, et les aventuriers y poussaient comme de l'herbe. La France n'était pas sûre non plus, surtout à présent que la guerre éclatait en Provence.

Ils attendaient, cachés dans une maison de Bordighera, ne sortant jamais, gardant pour tous serviteurs, deux hommes de confiance. Et, la nuit, le petit vieillard comptait sans bruit ses trésors, à la lueur d'une lampe de plomb, étendant dessus, au moindre soupçon, ses mains jaunes, sillonnées de grosses veines luisantes.

Or, Barthélemy put connaître le lieu de la retraite, et savoir ce que la juive venait faire là, dans ce village perdu.

Toujours, ce Jacques de Bardine ! Encore lui !

Mais il était mourant.....

Hélas, il ne mourait pas ! Cette race de soldats doit être tuée du coup : l'âme est trop chevellée dans le corps.

Il restait un moyen : l'assassinat.

Tuer Jacques, c'était rendre la dame d'Hydr aux soucis de sa position. On pourrait alors lui montrer le besoin qu'elle avait de protection. Le nom d'Hercule Grimaldi suffirait à lui assurer une tranquillité qu'elle chercherait en vain autrement.

Et le meurtre fut décidé.

Sans-Secousse rentra aussitôt à l'habitation où l'attendait Cicéron, assez éloigné du village.

—Tu vas aller trouver le curé de Bordighera, dit-il à son ami.

—Bien.

—Tu n'as rien à faire à présent ?

—Rien. Je m'amuse à voir courir

des coquilles de noix sur un seau d'eau tout en soufflant par derrière. Si tu as mieux que cela à me proposer...

—Oui.

La figure de Sans-Secousse était grave et soucieuse.

Cicéron abandonna ses rêgates et écouta son ami.

—Tu vas te lier avec lui. C'est facile à un homme comme toi. Je t'ai vu séduire le chapelain de Monaco avec une aisance de gentilhomme de la cour.

—Ne t'inquiètes pas. Ensuite, que me faudra-t-il lui demander ?

—Qu'il te permette de l'accompagner au lit du blessé.

—Tiens ! je n'y avais pas songé ! En effet, le barbier nous a dit qu'il avait vu entrer chez ton peintre le curé de céans. C'est un moyen.

—Et tu prendras ton poignard le mieux aiguisé.

Le visage de Cicéron exprima un étonnement complet.

—Pourquoi donc ?

—Pour tuer un hibou mal caché sous des habits de docteur.

—Bon.

Le valet du marquis entra dans de longs détails et suivit Cicéron jusqu'au presbytère, puis il attendit sur la route, le retour de son ami.

Celui-ci raconta au curé une histoire des plus vraisemblables, émaillée de mots latins qui firent l'effet attendu. Il s'était vêtu d'un costume de moine pélerin. D'ailleurs sa figure fine, ses yeux timides et ternes, sa parole onctueuse suffirent à rassurer le vrai prêtre, qui consentit volontiers à amener avec lui auprès du blessé, un moine qui l'avait connu beaucoup et qui s'intéressait vivement au salut de son âme.

Vers neuf heures, ils pénétrèrent dans la maison de Marchesi Pinto.

L'artiste s'inclina pour laisser passer ses visiteurs.

Jacques était étendu sur un lit de fer très bas. Il était si blême que sa tête se détachait à peine sur l'oreiller blanc. Ses yeux étaient fermés.

Une main étendue sur la couverture avait seule un mouvement fébrile.

Le reste de son corps était immobile absolument.

Cicéron éprouva une véritable émotion en voyant son maître dans cet état.

Il allait se précipiter pour lui parler, mais il se souvint de son déguisement.

Pourtant, il se pencha vers Jacques, et à l'oreille lui dit un mot.

—Cicéron.

Le blessé eut une sorte de tressaillement. Dans la nuit qui emplissait son cerveau, ce nom trottait comme la clarté d'un souvenir.

Mais ce fut tout.

Il n'ouvrit pas les yeux, ne remua pas davantage.

—Que dit le médecin ? demanda Cicéron à son confrère.

—Il guérira, certainement. Il a besoin de beaucoup de soins, mais son état n'a rien d'inquiétant.

—Bien sûr ? Il a l'air, au contraire, de vouloir trépasser cette nuit.

—Je vous répète ce qu'a dit le docteur Martinetti. A moins d'un accident que nul ne peut prévoir et qui peut arriver à nous comme à lui, il sera guéri dans un mois ; il est déjà hors de danger.

Cicéron hochait la tête. Pourtant, il ne demandait qu'à croire les paroles, et même un frisson de plaisir lui caressa les épaules.

—Tant mieux ! c'est un bon soldat et un homme intègre. Et il a des obligations sur cette terre, des ennemis à punir, une fiancée... Enfin !

Comme il était convenu, le curé de Bordighera sortit, laissant son nouvel ami prier au lit du blessé.

Cicéron, seul, recommença à se pencher vers Jacques, épiant un mot, un souffle. Rien ne sortit de ces lèvres décolorées qu'un gémissement régulier et plaintif.

—Prions ! dit le valet.

(A suivre.)

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Terrebonne, } WILLIAM MC-Sainte-Scholastique, } ADAM, à savoir : No. 63 } cultivateur, de la paroisse de Saint Canut, dans le district de Terrebonne. Demandeur ; contre JOSEPH JETTE, ex médecin, ci-devant du village de Sainte-Scholastique dans le dit district, maintenant de la cité et du district de Montréal, Défendeur.

Une emplacement sis et situé au côté sud de la rue Saint-Jacques, dans le village de Sainte-Scholastique, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit village, comme faisant partie du numéro vingt-neuf (29) ; tenant devant à la dite rue Saint-Jacques, derrière à Joseph Lacombe, d'un côté à Napoléon Dagenais, et de l'autre côté à Dame Rodrigue ou représentants — avec une maison en bois et dépendances dessus érigées ; à la charge de la rente constituée annuelle de vingt piastres par année due à Joseph Lacombe suivant acte devant Mre. Valois, notaire, en date du cinq mars (1886) la dite rente payable à la Saint-Michel de chaque année.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Scholastique le VINGT-TROISIEME jour de MAI prochain à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit brev rapportable le huitième jour de juin prochain.

LAPOINTE & PREVOST, Bureau du Shérif, Sherif, Sainte-Scholastique, 17 mars 1891.

Province de Québec, } COUR SUPÉRIEURE District de Terrebonne, } No. 77.

DAME MAUD MADDELIN O'NEIL du township de Chatham dit district, épouse de ROBERT T. MACARTHUR, commerçant du même lieu, à ce jour, institué une action en séparation de biens contre son dit époux. St-Scholastique, 20 Mars 1891.

R. P. DE LARONDE, Procureur de la demanderesse.

Hotel Riendeau

58 et 60 PLACE JACQUES-CARTIER MONTREAL.

Cet hôtel de première classe, qui était autrefois au No. 64 rue St-Gabriel, vient d'être transporté au No. 60 Place Jacques-Cartier.

Prix très modérés, cuisine française.

J. RIENDEAU, Propriétaire.

VOITURES.

d'Été et d'Hiver

Simon Cyr

Voiturier de Ste-Scholastique

M. CYR a toujours en mains toutes sortes de Voitures d'Été et d'Hiver, tant simples que doubles.—Son assortiment est considérable et des plus choisis. M. Cyr a aussi un atelier de forge où il peut exécuter toutes sortes d'ouvrages. Il a des hommes d'expérience à son emploi.—Toutes commandes qui lui seront faites seront exécutées avec soin, sans délai et à prix réduits. M. Cyr a la réputation d'être le meilleur ouvrier du district.

AVIS AUX ACHETEURS

Nous vous invitons à venir visiter notre nouveau magasin, où vous trouverez un grand assortiment de draps à pardessus, serges, tweeds français et anglais. Aussi un grand choix de hardes faites que nous vendons à 40 pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

Notre assortiment de merceries est des plus complets et possède ce qu'il y a de plus nouveau en ville.

Venez nous faire une visite et vous sauvez 40 pour cent sur les prix ordinaires.

DUPUIS, LANOIX & CIE.

2048 NOTRE-DAME

Près du Carré Chaboillez Ancienne place I. A. Beauvais

A VENDRE

Immense avantage pour un homme d'affaires, spécialement pour un

MANUFACTURIER de VOITURES.

M. AUGUSTIN alias PITRE LAVIGNE

Offre en vente sa magnifique place située à la Croix St-Louis, (Mirabel, P. Q.) Elle a cinq perches de largeur et huit perches et demie de hauteur.

UNE TRÈS BONNE MAISON

DESSUS CONSTRUITE

La magnifique boutique de voitures de M. Lavigne ayant été détruite par le feu l'hiver dernier, elle peut être reconstruite à bon marché. L'emplacement est près d'un moulin à scie et voisin d'un magasin général, hôtel et boutique de forges.

M. LAVIGNE

FAISAIT DES AFFAIRES POUR

\$4,000 par année

M. LAVIGNE

Ne voulant plus manufacturer de voitures, s'occupe encore, cependant, d'en

VENDRE ou ECHANGER

POUR DES

CHEVAUX ET AUTRES ANIMAUX

Il en a un bon lot en mains

MACHINES

D'AGRICULTURE

ET AUTRES.

Allez le voir et vous serez satisfaits !

J. E. DESLAURIERS

Chapelier et Manchonnier

2050 RUE NOTRE-DAME

Spécialité : Chapeau de Soie et Pull Over, Chapeaux de Paille pour les enfants de toute sorte. Pâtisserie réparée et gardée en soin contre les mites.

CHARLES EUGENE McLAREN

MEDECIN VETERINAIRE

Gradué de Victoria.

Sera tous les samedis jusqu'au lundi soir, toutes les semaines, à Ste-Scholastique et tiendra son bureau chez

JOSEPH BEAULNES,

Forgeron.

BENJAMIN PRESSAULT

Entrepreneur-Menuisier,

SAINTE-SCHOLASTIQUE.

CHARLES FOUCAULT,

Entrepreneur-Menuisier.

SAINTE-SCHOLASTIQUE.

" LE MONDE AVANCE "

Et d'un pas accéléré. Ça vous prend tout votre temps pour le suivre. Les anciens temps passent mal leur temps.—La stupidité met du temps à mourir.

LA POTERIE DURCIE DE E. B. EDDY a complètement tué le vieux seau en bois, si doux à chanter avec sa couverture de mousse mais à sentir ! Une abomination.

EN ALLES

GRAND MERCI

Plus d'odeurs insupportables.

Plus de cercles à resserrer. Plus de seaux ni de baquets. Plus de misères pour celles qui font les chambres. Cette poterie est toujours douce comme un premier baiser d'amour, mais à condition que l'amour soit toujours doux. Elle ne sentirait pas une mite pendant 20 ans —elle ne retrécirait ou n'agrandirait pas toute une vie de temps. Indestructible, impénétrable aux liquides.

Avant la POTERIE DURCIE DE E. B. EDDY les vieux seaux en plusieurs morceaux, de mauvais odeur, à légère encercure, coulant toujours et très lourds ont voyagé en tous sens mais sont dépassés une limite d'oà ils ne reviendront jamais plus.

LA CIE E. B. EDDY, Hull, Quebec.

26-1an

Le plus grand Magasin de Meubles

De la Puissance

SETS DE SALON DE CRIN, SOIE BROCHE, PELUCHE &c.

DEPUIS \$ 5, \$30, \$35, \$40 à \$200.

Livré à votre Station de chemin de fer. Grand réduction sur nos prix ordinaires, d'ici aux fêtes.

RENAUD, KING & PATTERSON

652 Rue Craig, Montreal.

N.B.—Coupez cette annonce et apportez avec vous afin de vous assurer de l'escompte

IMMENSE RÉDUCTION

J. A. Paquin

SAINTE-EUSTACHE

Comme je ne pourrai prendre possession de mon nouveau magasin avant la fin d'Avril prochain, je suis décidée avant de déménager d'offrir tout mon stock consistant en

Marchandises Seches, Chapeaux et Articles de Modes, Epiceries, Liqueurs, Ferronneries, Chaussures, Vanneries, Etc.

A des prix qui n'ont jamais été vus à ST-EUSTACHE

J'ai reçu aussi plusieurs caisses de marchandises d'encan de la

GRANDE FAILLITE McLACHLAN, BROS & CO.

DE MONTREAL

Que j'offre dans les mêmes proportions de prix réduits.

Cette vente commencera immédiatement afin d'écouler le plus possible de marchandises avant de déménager.

J. A. PAQUIN.

THOS. F. G. FOISY'S PIANO & ORGAN FACTORIES

ESSAYEZ UN PIANO CANADIEN AVANT D'ACHETER AILLEURS.

THOS. F. G. FOISY, seul fabricant Canadien au Canada de Pianos droits, carrés et à queue.

Je sollicite le commerce de gros et détail. Agents demandés dans tout le Canada. Grand sacrifices aux Communautés Religieuses. Mes pianos sont garantis pour cinq ans ou je les remplacerai par un autre si ce n'est pas tel que représenté. Je suis aussi seul propriétaire des machines Wanzer et White pour la province. Ecrivez de suite pour l'agence. Réparations importantes de pianos à ma fabrique, moitié prix, et exécuté promptement. Toute communications devront être adressées à

THOS. F. G. FOISY,

Bureau Principal : 429, 431, 433 et 435 RUE ST-LAURENT, MONTREAL. 1700 TELEPHONE.